

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

ABONNEMENTS

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 30 MAI 1886

LEUR JUSTICE

Ce qui se passe dans la commission du budget devient incommensurable. Mercredi, la commission décidait la suppression du budget des cultes; hier, vendredi, elle décidait, au contraire, de le discuter, c'est-à-dire d'accepter son maintien en principe. Mais si elle s'était bornée à cette première résolution, c'eût été trop simple. Cinq minutes après, elle se déjoua en votant que le budget des cultes, néanmoins, ne serait examiné que lorsque la Chambre se serait prononcée sur le principe de la séparation de l'Église et de l'État. Quelques instants plus tard, nouveau changement de vue : si la Chambre ne se dépêche pas de statuer sur le principe de la séparation, on procédera sans plus attendre à l'examen de ce malheureux budget.

Le lecteur demandera sans doute quelle idée se dégage de ces votes successifs? Il ne se dégage qu'une absence complète d'idée.

On connaît ces pantins dont les membres sont mis en mouvement, par un système de fils, avec ordre et méthode; qu'un fils casse, et les mouvements deviennent désordonnés, de réglés qu'ils étaient; le pantin déséquilibré gémit lamentablement.

Nos polichinelles — comme les appelle si bien Courbet — ont un fil cassé, sinon plusieurs; ils s'agitent dans le vide, désespérément, sans pouvoir s'arrêter, et ce serait très drôle, à force d'être bête, si la circonstance permettait le rire.

Frénésie et impuissance, anarchie et chaos, la Convention en villégiature à Charenton, des apprentis coupeurs de têtes qui perdent la leur, voilà ce que nous avons sous les yeux. L'imbécillité est à l'ordre du jour sans préjudice de la haine violente; et l'on ne sait vraiment pas, qu'il s'agisse du culte ou des princes, si nos grotesques jacobins sont plus méchants que sots, ou plus sots que méchants.

Allons! les choses vont plus vite qu'on ne le supposait. Il y a surtout ceci de grave, qu'en face de cette comédie parlementaire en démenche, on cherche en vain un gouvernement qui gouverne, des ministres qui défendent les droits du sens commun. Ainsi M. Goblet; certes, il avait hier un beau rôle, et facile; il devait montrer à la commission du budget, qui sollicitait son avis, qu'elle avait outrepassés pouvoirs, violé les notions élémentaires de droit public, commis une iniquité monstrueuse.

S'est-il acquitté de sa tâche? Sur un point, il a été explicite, tant l'évidence était absolue : les obligations de l'État, a-t-il dit, résultent d'un traité; dès lors, il faut les exécuter tant que le traité subsiste; la suppression du budget des cultes ne peut que servir la dénonciation du Concordat, non la précéder. Mais sur tout le reste, que de réticences et de déplorables faiblesses dans le langage du ministre! Au lieu de dire franchement : Vous proposez une infamie, — il s'est retranché derrière les dispositions probables de la majorité de la Chambre; il estime que la majorité actuelle reculerait devant la séparation immédiate.

Si pourtant la séparation était dans ses vœux, ce n'est pas lui qui le regretterait, au contraire! Seulement, il importerait alors de ménager la transition et de sauvegarder les intérêts individuels par des mesures provisoires. Qu'on veuille bien, a-t-il continué, réfléchir à tout cela; mais surtout qu'on attende, avant de faire violence aux sentiments du pays, que les élections départementales aient eu lieu. Dans nombre de régions, votre décision serait fatale aux candidats républicains; des réductions de détails produiraient le même effet.

Voilà comment la justice est défendue par ceux d'entre les républicains qui ne la foulent pas carrément aux pieds!

NOUVELLES DU JOUR

Le Congrès catholique
Paris, 29 mai. — Le congrès catholique a terminé ce soir ses séances générales. L'affluence était plus considérable que les jours précédents. Sur le traité, Mgr Delouiso, archevêque d'Héracléopolis, qui présidait, avait à ses côtés MM. Chesnelong, de Ravignan, sénateurs; Keller, député. Puis ve-

naient MM. Leguen, Desloz, sénateurs; Lamarzelle, Roucher, députés; le duc de Brissac, le R. P. Lescour, comte Nicolai et Vrau, de Lille.

M. Paul Laurus, ancien préfet de l'Isère, a lu un remarquable rapport dans lequel il a énergiquement flétri les faits récents de persécution religieuse qui prouvent que les catholiques ne peuvent plus compter sur la protection des lois et notamment celle de la malheureuse affaire de Châteauneuf qui restera toujours comme une tache indélébile marquée au front de ceux qui ont ordonné le massacre que l'on sait.

M. Keller a prononcé un discours, souvent applaudi, sur le socialisme d'état en matière d'enseignement et en matière religieuse. Enfin, deux allocutions de M. Chesnelong et de Mgr Delouiso ont clôturé le congrès.

Après l'adoption d'un certain nombre de vœux par acclamation, et notamment d'un vœu demandant que la loi sur le divorce soit promulguée immédiatement, que la presse catholique donne la plus grande publicité possible aux actes de persécution exercés sur les moeurs ou sur la famille des décedés pour écarter la religion des obsèques, que des conférences pratiques populaires soient organisées en plus grand nombre possible, que les catholiques prêtent le plus grand appui au développement des associations et corporations dans la grande industrie, que le pétitionnement contre les dernières lois, contre l'enseignement athée, manifesté, par le nombre de ses signatures, d'une façon éclatante, l'indignation de la conscience publique.

Les livrets d'ouvriers

Paris, 29 mai. — MM. Le Gavrian et Thiellier de Poncheville, députés du Nord, ont présenté l'amendement suivant à la proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

« Art. 4. — L'article ainsi qu'il suit le dernier paragraphe de cet article :
« Ce livret, certifié ou exempt, de timbre et d'enregistrement, ne pourra pas contenir de mentions défavorables à l'ouvrier. »

Une question

On lit dans le Monde :
« Est-il vrai qu'une vive inquiétude règne en ce moment au ministère des affaires étrangères? que les nouvelles reçues de Berlin causent de réelles alarmes? »

Projet de dissolution du conseil municipal de Lyon

Le correspondant de la Patrie, à Lyon, lui apprend que le préfet du Rhône a proposé au ministre de l'Intérieur un projet de dissolution du conseil municipal de Lyon.

Réunion des employés de commerce de Paris

Paris, 29 mai. — Le syndicat des employés de commerce s'est réuni hier et a examiné l'ordre du jour suivant :

1° De l'application de la juridiction des prud'hommes aux employés; amendements à apporter au projet de loi déposé par M. Lockroy; 2° De la situation matérielle et morale des employés; des moyens proposés de l'améliorer.

L'exposition de 1889

Paris, 29 mai. — La commission relative au projet de loi sur l'Exposition de 1889 a nommé président M. Albert Grévy, et secrétaire M. Bérail.

Congrès de la presse impérialiste de province

Paris, 29 mai. — Demain matin, la presse impérialiste de province se réunit en Congrès au Grand-Hôtel, sous la présidence du syndic, M. Merson, de l'Union Bretonne. « A la veille des élections cantonales, la Presse impérialiste de province a voulu, écrit le Progrès, consacrer l'action commune, arrêter un programme et un plan de conduite. »

Livre Jaune

Paris, 29 mai. — On a distribué à la Chambre le Livre Jaune sur les affaires de Roumélie et de la Grèce. Ce document diplomatique ne compte pas moins de 787 pages et comprend plus de 800 pièces. Il traite, ainsi que son titre l'indique, de la question bulgare et de la question grecque.

Au Salon. — La médaille d'honneur

Paris, 29 mai. — Les quatorze membres composés le jury de la section d'architecture se sont réunis ce matin à neuf heures, au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Questel, membre de l'Institut, pour le vote de la médaille d'honneur. Aux termes du règlement, un seul tour de scrutin a eu lieu. Aucun artiste n'ayant obtenu les deux tiers des voix plus une de la totalité du jury, la médaille d'honneur n'a pas été décernée. M. Ballu est arrivé en tête de la liste avec 7 voix sur 11 votants.

Les Carlistes

Madrid, 29 mai. — L'Echo de Teruel (Bass-Aragon) annonce que les carlistes se réunissent, la nuit, dans la campagne et attendent un mot d'ordre pour tenter la fortune des armes.

La Chine et le Vatican

Rome, 29 mai. — On assure que les négociations continuent toujours entre le Vatican et le gouvernement français relativement à l'envoi d'un représentant du pape à Pékin.

Une crise ministérielle en Autriche

Vienne, 29 mai. — Le cabinet Taaffe a renoncé de se retirer si les Polonais maintiennent leur résolution de voter contre les droits sur le pétrole concertés avec la Hongrie.

La commission d'expulsion des princes

Paris, 29 mai. — La présidence de la commission d'expulsion écherra probablement à M. Martet de Montjau. M. Camille Pelletan aurait les fonctions de rapporteur. Quant à la discussion publique, elle ne viendra vraisemblablement que lundi 7 juin.

Saisie de fusils à Belfast

Londres, 29 mai. — La police a saisi cette après-midi, à Belfast, 24 fusils munis de bayonnettes. On suppose que ces armes étaient destinées à des partisans de l'Ulster.

L'abbé Lamarche en Allemagne

Breslau 29 mai. — Le Journal de Breslau annonce l'arrivée prochaine de l'abbé Lamarche, aumônier militaire français, qui vient visiter les tombes des

soldats français morts et enterrés en 1870-1871 à Neisse Opperl Karibor et Oberglougen. Les autorités compétentes ont été invitées par le ministre de l'Intérieur à accorder à l'abbé Lamarche toutes les facilités compatibles avec le fonctionnement régulier de ses services.

Fin de la grève des tisseurs de Chollet

Chollet, 29 mai. — Une nouvelle réunion des tisseurs cholletais n'aura pas lieu à la suite de l'adhésion des patrons aux prix de l'ancien tarif. La grève est considérée comme terminée.

Nouvelles inquiétantes de l'Indo-Chine

Les nouvelles de l'Indo-Chine sont loin d'être satisfaisantes. L'insurrection de l'Annam a gagné la province de Binhthuan, limitrophe de la Cochinchine française; des troubles assez graves, ont éclaté de ce côté et l'autorité de la cour de Hué y est ébranlée. Le prestige de M. P. Bert, le « grand lettré de l'Occident », ne suffit donc pas à remplacer les troupes que l'on a « appelées en trop grand nombre, afin de faire croire au pays que la pacification était complète. Attendons-nous à des envois de renforts en Annam, où rien n'est apaisé et où la guerre est devenue l'état permanent du pays. Les traités de paix de la République ont de singulières conséquences.

Le projet Gladstone

La discussion a été vive hier à la Chambre des communes. L'opposition, lassée, voudrait on la clôture ou l'ajournement de la discussion sur le bill de l'Irlande. M. Gladstone tient long; le débat outragera. Toutes ces tentatives servent les projets du premier ministre : chaque tour il s'oppose à quelque opposant et le nombre de ses partisans augmente.

M. Chamberlain ne se présente plus comme irrécusable; il consent à examiner les nouvelles concessions faites par le chef du cabinet, et les derniers pointages accusent une majorité de 27 voix en faveur de l'adoption en seconde lecture. Cette seconde lecture est prévue pour samedi, l'adoption définitive du bill; c'est à peu près la formalité de la clôture de la discussion générale d'chez nous. L'examen des articles et amendements qui peuvent faire dévier ou même échouer le projet vient ensuite.

LA QUESTION DES PRINCES

DANS LES BUREAUX DE LA CHAMBRE

(De notre correspondant particulier)

La Chambre réunie dans ses bureaux, nommé aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant les princes, a examiné les propositions relatives aux membres des familles ayant régné en France et le projet de M. Basly relatif à la confiscation des biens de ces mêmes familles.

« Et c'est sur ordre de bureaux les noms des onze commissaires élus : MM. Brousse, Burdeau, De Mun, Michau, Henri Martet, Desmons, Tony Révillon, Pelletan, Madier-Montjau, Jolibois, Anatole de la Forge, Sixt, par exemple, et pour tous les princes par voie législative, MM. Brousse, Burdeau, Desmons, Révillon, Pelletan, Madier-Montjau. Cinq sont hostiles à tout projet d'expulsion, et par suite à toute confiscation : MM. de Mun, Michau, Martet, Jolibois. Anatole de la Forge. Aucun des commissaires élus n'est partisan du projet présenté par le gouvernement. Les commissaires favorables au projet Floquet ne le sont pas à celui de Basly, du moins quant à présent.

La commission comprend deux députés conservateurs MM. de Mun et Jolibois, sans autre républicain. Comme on le verra ci-dessous, aucun membre du cabinet, sauf M. Goblet, n'a pris la parole dans la discussion. Le ministre de l'Instruction publique s'est contenté de paraphraser l'exposé des motifs du projet.

Voici du reste un résumé succinct de ce qui s'est passé dans chaque bureau.

1^{er} BUREAU

M. Brousse, partisan du projet Floquet, a obtenu 24 voix contre 17 à M. FROUIN, hostile à toute mesure.

2^e BUREAU

M. FROUIN, en posant sa candidature, a démontré l'inconvénient de froisser comme à plaisir les puissances étrangères alliées aux familles républicaines. La proposition du gouvernement est une marque de faiblesse. M. BASLY a soutenu sa proposition avec le jargon qu'on sait. M. DE SOLAND a fait remarquer que si on expulsait aujourd'hui les princes, ce sera demain le tour des simples citoyens. M. SALIS a soutenu le projet Floquet. M. BENOIST a parlé dans le même sens et a été élu par 20 voix contre 18 à M. FROUIN.

3^e BUREAU

M. DE MUN a été élu par 18 voix contre 11 à M. POUCHON. La discussion a été très courte. M. DE MUN, en posant sa candidature, s'est déclaré hostile à toute mesure d'exception. M. POUCHON, son concurrent, partisan du projet gouvernemental, a soutenu ce paradoxe que les conservateurs trouvant que le projet du gouvernement était une faute devaient le voter. M. CHESNELONG n'a rien dit.

4^e BUREAU

M. MICHOX proteste contre toute loi d'exception. Les princes sont citoyens, sont électeurs, ils doivent être traités comme tels. S'ils commettent des actes illégaux, on n'a qu'à les poursuivre.

M. MICHOX est ensuite entré dans la note gale : On se marie comme on peut, a-t-il dit. S'il ne s'est pas marié, c'est qu'on n'a pas voulu de lui. Si cette dernière (sic) a trouvé un mari portugais, ce n'est pas sa faute. C'est au nom de la liberté et de l'égalité qu'il dit poser sa candidature.

5^e BUREAU

M. DE SAINT-MARTIN (Indre) a dit que le projet du gouvernement n'était motivé que par des préoccupations ministérielles. On fait voir au pays un péril qui n'existe pas, cela suffit. — M. SAINT-ROMME réclame

l'expulsion immédiate. M. MARET se déclare hostile à tout projet. Si les princes conspiraient il faut leur appliquer les lois qu'on applique à tous les citoyens. Si on fait d'eux une catégorie spéciale demain on en créera une autre. C'est l'arbitraire érigé en système. La discussion close, M. RENARD fait constater que personne n'a soutenu le projet du gouvernement. M. MARET est élu par 21 voix contre 19 à M. SAINT-ROMME.

6^e BUREAU

M. DE KEBERHUIS s'étonne que dans un pays de suffrage universel, on propose des lois d'exception. M. DESMONS combat le projet du gouvernement. Il veut l'expulsion immédiate et pour tous les princes. Il ne faut pas s'occuper des puissances étrangères. M. BOTTAUD dit que la mesure proposée est injuste inutile et inopportune. Que reproche-t-on aux princes? Rien. Quand on les aura chassés de France, on se verra les motifs forts? Au contraire. Si la République s'engage dans une voie d'exception elle s'engage dans une voie sans issue.

Répondant à M. de Douville-Maillet, disant que les princes n'ont pas de patrie, M. DE CASSAGNAC proteste avec indignation contre cette allégation. Ce sont eux qui ont fait la France grande et puissante. La République a peur, elle est hantée par le spectre monarchique. Les princes n'ont rien fait pour mériter l'expulsion; ils sauront en leur cœur de nouveaux devoirs; ils sauront les remplir, ils s'acquitteront à l'épée haute. M. DESMONS, par 23 voix, est élu contre M. BOTTAUD.

7^e BUREAU

M. RAOUL DUVAL démontre qu'on veut créer une catégorie de suspects. Le projet présenté ne se tient pas debout. Le moment est aussi mal choisi que possible. Les lois d'exception ne sont rien fait pour mériter l'expulsion; ils sauront en leur cœur de nouveaux devoirs; ils sauront les remplir, ils s'acquitteront à l'épée haute. M. DESMONS, par 23 voix, est élu contre M. BOTTAUD.

8^e BUREAU

M. PELLETAN a été nommé par 20 voix contre 15 à M. DE MAILLE. M. LOMBARD a soutenu le projet du gouvernement. M. WILSON, défendant son beau-père, a dit que M. FROUIN voulait dégrader sa responsabilité.

9^e BUREAU

M. PLOQUET, candidat conservateur, combat tout projet d'expulsion pour les princes, leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, tout.

Il demande que la question de la confiscation soit établie. M. PLOQUET demande si quelqu'un veut défendre le projet du gouvernement. MM. DEVELLE et SAINT-CARROT, qui sont présents, ne disent mot. RASSAULT dit qu'il ne défendra pas parce qu'il n'est pas radical. C'est une finasserie de M. DE FROUIN, ajoute un autre membre. — M. Madier Montjau est nommé par 27 voix.

10^e BUREAU

C'est dans ce bureau que la discussion a été la plus longue. M. PLOQUET a exposé que la République, pour assurer son éternité (textuel) devait expulser les princes.

M. LAURENCE se prononce contre tout projet d'exception. La proposition est infantile. Ce serait faire preuve d'une véritable inconscience que de voter de telles lois. Depuis trois mois il y a eu des faits nouveaux. L'expulsion n'est pas ce qu'il faut. M. X... réclame l'expulsion; dans les Landes on a surpris 800 voix au moment de la restauration du comte de Paris. C'est au moment des élections qu'il fallait expulser.

INCIDENT

M. GRANVILLE RECHER demande à M. Sarrien quels sont les motifs qui ont amené le gouvernement à changer d'avis à trois mois de date. Il est certain, répond M. SARRIEN, que la proposition est une loi d'exception, mais les princes sont dans une situation exceptionnelle. Depuis trois mois il y a eu des faits nouveaux. Les pouvoirs du gouvernement ont été d'ailleurs contestés par les bons esprits, et le ministère a cru préférable pour couper court à toute équivoque et à toute controverse de demander une loi au parlement. M. Jules Ferry a dit à certain moment qu'il ne savait pas ce que c'était que les droits de la haute police du gouvernement.

M. JULES FERRY : « J'ai dit tout le contraire. »

M. SARRIEN : « Alors vous avez tenu deux langages différents? »

M. JULES FERRY : « Je n'ai pas l'habitude de tenir deux langages, pas plus que de changer d'avis à trois mois de distance, comme certain ministère de ma connaissance » (textuel).

Les deux interlocuteurs maintiennent acrimonieusement le geste des bras. Le ministre de l'Intérieur ajoute que si la loi est votée elle sera immédiatement appliquée. Les pouvoirs du gouvernement s'expliquent devant la commission.

M. DE PLOQUET prie le ministre de s'expliquer dès maintenant. Le ministre s'y refuse.

M. JULES FERRY proteste contre toute loi de proscription. Quant à la proposition de M. Baly, elle est la conséquence de celle du gouvernement. On les princes consentent et il faut les poursuivre, ou il ne consent pas et il faut les respecter. M. Jolibois est élu par 18 voix contre 16 à M. DUCHE.

11^e BUREAU

M. SANS LEROY est hostile à tout projet d'expulsion. M. PICHON réclame l'expulsion immédiate et générale. M. DE LA FORGE repousse tout projet dans l'intérêt même de la République. Rien ne démontre la nécessité d'une pareille mesure. M. LEBLANC DE BELLEVAL dit qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'on dit. M. SANS LEROY et de la Forge, mais il constate que ces lois sont contraires à l'esprit de liberté. Il est impossible de les justifier par quelque ce soit. M. DE LA FORGE est élu par 18 voix contre 16 à M. PICHON.

CONCLUSION

Il résulte donc que le gouvernement est battu et bien battu. Néanmoins il est à craindre que les divisions existant au sein de la commission se reproduisent dans la Chambre et que M. de Freycinet finisse par faire voter son projet plus ou moins modifié, surtout si les déclarations du gouvernement sont aussi énergiques que l'a bien voulu dire M. Sarrien.

Le MARIAGE de la PRINCESSE AMÉLIE

Le retour des princes d'Orléans

Lisbonne, 27 mai. — Aujourd'hui même est parti de Lisbonne le Queen's messenger, c'est-à-dire l'envoyé qui avait précédé de quelques heures l'arrivée du prince George, pour lui remettre les cadeaux de la reine Victoria et de la famille royale d'Angleterre.

C'est le prince George qui les a présentés la veille des noces royales, à la princesse Amélie d'Orléans.

Ils devaient être offerts à Paris; mais pour ne pas froisser le gouvernement de la République, on a préféré les présenter à Lisbonne. Les monarchies ont des égards et des politesses dont les républicains sont peu soucieux.

Lisbonne, 27 mai.

Un bal excessivement brillant a été donné au palais d'Alfama.

A onze heures, le roi et Madame la Comtesse de Paris, la reine et Monsieur le Comte de Paris, le prince Amédée et la duchesse de Bragança, le prince Ferdinand de Cobourg et de l'ambassadeur d'Italie, du prince George de Galles et de la duchesse de Palmella, du prince don Augusto et de la vicomtesse de Butler, du prince don Alfonso et de l'ambassadeur de Russie, de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Belgique, de l'ambassadeur d'Espagne et de l'ambassadeur de France.

L'ambassadeur de France a dansé avec madame la comtesse de Paris.

Lisbonne, 28 mai.

Le départ de la famille d'Orléans a eu lieu ce soir sans incident et sans apparat.

Un grand nombre de personnes se trouvaient à la gare du Nord pour assister au départ des princes.

Il est certain que non seulement dans le monde de la cour et dans les cercles politiques, mais encore dans les classes de la bourgeoisie, l'impression laissée par la visite des princes est très bonne.

Les circonstances d'incertitude dans lesquelles les princes quittent le Portugal augmentent les sentiments de sympathie qu'ils ont su inspirer par leur attitude ici.

Je crois savoir que le comte de Paris envisage l'éventualité d'un exil avec calme et qu'il se dit que l'Europe et la majorité du peuple français lui rendront justice dans le cas où le gouvernement prendrait contre lui une mesure arbitraire.

Il attend avec courage et résignation ce qui pourra lui arriver.

Madrid, vendredi, 28 mai.

Le comte et la comtesse de Paris avec leur fille et le duc de Chartres et une suite de huit personnes sont arrivés aujourd'hui.

Elles ont été reçues à la station de la ligne de Cacerès par les infantes Isabelle et Eulalie et le duc Antoine de Montpensier, le duc de Medina Sidonia grand-maître du palais, le général Porca et les autorités de la capitale.

Ils ont été conduits dans six voitures de la cour de la gare au palais, où ils ont été reçus par la Reine Régente et le duc de Chartres ont pris congé de la reine aussitôt et ils sont repartis pour Paris par l'express de 6 h. 30.

La comtesse de Paris restera quelques jours à Madrid.

Paris, 29 mai. — M. le comte de Paris est attendu à Paris demain ou après-demain et se rendra ensuite à Eu. Le duc d'Aniane a repris déjà ses habitudes parisiennes. Il assistait hier à la représentation de l'Opéra et y a reçu de nombreuses visites d'amis.

AMENDEMENTS A LA LOI

sur l'enseignement primaire

Paris, 29 mai. — Voici encore des amendements au projet de loi voté par le Sénat sur l'enseignement primaire, présenté par M. Thellier de Poncheville, député du Nord :

Art. 22. — Rédiger ainsi cet article : Les établissements d'enseignement primaire de tout ordre peuvent être publics ou libres.

Les écoles publiques sont celles dont la création et l'entretien sont déclarés obligatoires par la présente loi.

« Modifier le paragraphe final de cet article ainsi qu'il suit :
« Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement primaire, le conseil chargé de les juger sera composé :
« 1^o Des quatre conseillers généraux faisant partie du conseil départemental ;
« 2^o De deux membres de l'enseignement privé : l'un laïque, l'autre congréganiste, élus par leurs collègues respectifs. »

UN GRAND FRANÇAIS

Nous avons annoncé que Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, est à toute extrémité.

Déjà, l'an dernier, pendant le Carême, les mêmes bruits alarmants avaient couru. L'évêque se trouva pourtant, le jour de Pâques, suffisamment rétabli pour assister à la grand-messe pontificale et donner lui-même aux fidèles la bénédiction pascale.

Nous serions heureux que l'événement vint encore que fois donner tort aux sinistres pronostics; mais le grand âge de l'évêque, quatre-vingt-deux ans, et sa santé constamment ébranlée depuis la guerre, ne nous laissent plus aujourd'hui grand espoir.

Mgr Dupont des Loges est né à Rennes le 11 novembre 1801. D'abord vicaire général d'Orléans, il fut promu en 1842 au siège épiscopal de Metz, qu'il a dignement occupé pendant quarante-trois ans.

Quoiqu'il eût fait preuve, jusqu'en 1870, de toutes les qualités pastorales, il les avait exercées sans bruit; ce fut la guerre qui lui fournit l'occasion de montrer, dans toute son étendue, son grand cœur.

Pendant le blocus, il rivalisa de zèle avec la municipalité pour secourir les blessés militaires. Seul, ou presque seul, il transforma l'évêché, les séminaires et les autres bâtiments diocésains en vastes ambulances dont il allait tous les jours surveiller le fonctionnement, sans négliger, bien entendu, d'offrir aux malades les piesses consultations de son ministère.

La guerre terminée, l'Alsace et la Lorraine devinrent prussiennes, l'ardent patriotisme du prélat ne devait point se ralentir. Par ses soins, le 7 septembre 1871 on inaugura, au cimetière de Metz, un monument élevé aux soldats morts sous les murs de la ville. Un service funèbre, auquel toute la population de Metz assistait, avait lieu, à la même heure à la cathédrale, au temple, à la synagogue, et, lorsque le cortège se forma pour aller au cimetière, on put voir en tête, sur une seule ligne, pour marquer le sentiment unanime et l'indissoluble union de tous les cœurs, le maire, l'évêque, le pasteur et le grand-rabbin.

Au cimetière, l'évêque prononça une touchante allocution qui se terminait par ces mots : « En voyant ce monument qui portera à la postérité le souvenir de tant de douleurs et de tant de vaillance, toutes les familles en deuil goûteront mieux la recommandation que fait Paul adressait aux fidèles dans la perte de leurs proches et de leurs amis, de ne pas s'attrister comme ceux qui n'ont point d'espérance. Je m'arrête à ce mot qui dit